

24 AVRIL 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 24 avril 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-04-204 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-04-205 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 AVRIL 2006

24 AVRIL 2006

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-04-206 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 AVRIL 2006
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2006-04-207 4.1 PRÉSENTATION DU CARROUSEL DE LA GRC AU PROFIT DE LA FONDATION DE NATHALIE SIMARD
- 2006-04-208 4.2 ADHÉSION AU CAUCUS DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ
- N.M. 4.3 GOVERNMENT FINANCE OFFICIERS ASSOCIATION (GFOA) : 100^E CONGRÈS ANNUEL
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC ET ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE UNE PARTIE DU LOT 3 163 743 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (UNE PARTIE DE LA RUE DE DRUMMOND)
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)
- 2006-04-209 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2006-04-210 5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE*

24 AVRIL 2006

SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)

AM 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2005 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 1.2.10 RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

6. RÈGLEMENTS

2006-04-211 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 921-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (876 367 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX ROUTIERS (BOULEVARD DE MONTRÉAL ET ALLÉE JOHN-SAVAGE) AINSI QU'À LA RECONSTRUCTION DE PONTS ET L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2006-04-212 7.2.1 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2930 555 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE D'IBERVILLE) POUR UN ÉGOUT PLUVIAL

2006-04-213 7.2.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU PLAN D'INTERVENTION POUR AQUEDUC ET ÉGOUTS

2006-04-214 7.2.3 ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME «INFRASTRUCTURE-QUÉBEC » POUR LE PROJET IQ-301144 – RÉFECTION DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE

2006-04-215 7.2.4 ACTE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR PASCAL BERNARD ET MADAME SARA MÉNARD RELATIVEMENT AUX RACCORDEMENTS AUX SERVICES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC, RUE DE CHARLEVOIX

7.3 URBANISME

24 AVRIL 2006

- 2006-04-216 7.3.1 AVIS DE CHANGEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT – AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
- 2006-04-217 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE REMISE À L'INTÉRIEUR DE LA COUR LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE, À UNE DISTANCE DE 4 MÈTRES DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN, AU LIEU DES 7,6 MÈTRES REQUIS (INTERSECTION DES RUES CHAMPLAIN ET DE CHÂTEAUGUAY)
- 2006-04-218 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DES LOTS 2 929 349, 2 929 355, 2 929 359, 2 929 839 ET 2 929 853 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LOTS DONT CERTAINS AURONT UN FRONTAGE INFÉRIEUR AUX 50 MÈTRES REQUIS (SECTEUR DE LA RUE DES MÉLÈZES AU MONT GALE)
- 2006-04-219 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 2 929 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEUR AUX 60 MÈTRES REQUIS (RUE DES ÉRABLES)
- 2006-04-220 7.3.5 MODIFICATION DES ENTENTES EN VIGUEUR CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT « CERCLE DES CANTONS »
- 2006-04-221 7.3.6 CHALET DU DOMAINE NATUREL DU LAC-GALE RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DE L'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT
- 2006-04-222 7.3.7 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT – LES VERSANTS BOISÉS
- 2006-04-223 7.3.8 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET PROGAB INC – LES BOISÉS DU GOLF DES LACS
- 2006-04-224 7.3.9 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR RICHARD ÉMOND

ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.4

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.5

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.6

24 AVRIL 2006

DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

7.7

2006-04-225 7.7.1 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT

8. DIVERS

2006-04-226 8.1 INSCRIPTION AU LABEL VILLE INTERNET 2006

2006-04-227 8.2 MERCURIADES : FÉLICITATIONS ADRESSÉES À SKI BROMONT.COM

N.M. 8.3 MARCHETHON ORGANISÉ POUR LES EMPLOYÉS ET LES FAMILLES DES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL

N.M. 8.4 DEMANDE D'APPUI FAITE PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE ROXTON FALLS RELATIVEMENT À UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR LES SERVICES PRÉ HOSPITALIERS D'URGENCE

9.

AFFAIRES DU PERSONNEL

2006-04-228 9.1 AUTORISATION DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 10.1 DÉPÔT DE LA DEMANDE RELATIVE À UN CHANGEMENT D'ENDROIT D'EXPLOITATION DU PERMIS DE BRASSEUR FAITE PAR LA COMPAGNIE 6102069 CANADA LTÉE (92, BOULEVARD DE BROMONT)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2006-04-229 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

24 AVRIL 2006

2006-04-204

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 24 avril 2006.

ADOPTÉ

2006-04-205

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 AVRIL 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membre du Conseil municipal tenue le 18 avril 2006.

ADOPTÉ

2006-04-206

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE
LE 11 AVRIL 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

24 AVRIL 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 avril 2006.

ADOPTÉ

2006-04-207

**PRÉSENTATION DU CARROUSEL DE LA GRC AU PROFIT DE LA
FONDATION DE NATHALIE SIMARD**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault à payer la somme de **DEUX CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** À LA Ville d Waterloo, somme représentant l'achat de deux billets pour assister à la présentation du carrousel de la GRC au profit de la Fondation Nathalie Simard

ADOPTÉ

2006-04-208

ADHÉSION AU CAUCUS DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont demande à l'Union des municipalités du Québec de l'inclure au sein du Caucus des municipalités de centralité, Bromont répondant aux exigences qui déterminent l'identification d'une municipalité de centralité.

ADOPTÉ

24 AVRIL 2006

N.M.

**GOVERNMENT FINANCE OFFICIERS ASSOCIATION (GFOA) :
100^E CONGRÈS ANNUEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur
Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC ET ENLEVANT LE
CARACTÈRE DE RUE UNE PARTIE DU LOT 3 163 743 DU
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (UNE PARTIE DE LA RUE DE
DRUMMOND)**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion
qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement
fermant à titre de chemin public et enlevant le caractère de rue une partie du
lot 3 163 743 du cadastre officiel du Québec (une partie de la rue
Drummond).

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA
ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485
(PROJET DE LA RIVE GAUCHE)**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il
sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement
modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la
grille de spécifications relative à la zone R04-465, de créer la zone R04-485
à même la zone R04-465 et d'ajouter la grille de spécifications relative à la
zone R04-485 (projet de la Rive Gauche).

24 AVRIL 2006

2006-04-209

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04 485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE), LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-21-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*, lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2006-04-210

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

24 AVRIL 2006

ATTENDU la résolution numéro 2006-04-209 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-21-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-21-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2005
RELATIVEMENT À LA TARIFICATION AFIN D'AJOUTER
L'ARTICLE 1.2.10 RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 910-2005 relativement à la tarification afin d'ajouter l'article 1.2.10 relativement à la vérification des antécédents judiciaires du personnel du ministère de l'éducation.

2006-04-211

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 921-2006
INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT
CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT
DOLLARS (876 367 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX ROUTIERS
(BOULEVARD DE MONTRÉAL ET ALLÉE JOHN-SAVAGE) AINSI
QU'À LA RECONSTRUCTION DE PONTS ET L'INSTALLATION DE
GLISSIÈRES**

24 AVRIL 2006

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 921-2006 intitulé *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (876 367 \$) RELATIVEMENT À DES TRAVAUX ROUTIERS (BOULEVARD DE MONTRÉAL ET ALLÉE JOHN-SAVAGE) AINSI QU'À LA RECONSTRUCTION DE PONTS ET L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES.*

ADOPTÉ

2006-04-212

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE TOUCHANT UNE PARTIE DU
LOT 2 930 555 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE D'IBERVILLE)
POUR UN ÉGOUT PLUVIAL**

ATTENDU QUE le conseil, via sa résolution portant le numéro 2004-07-360, s'était engagé à réaliser des travaux permettant le remplacement d'un fossé recueillant les eaux pluviales d'une partie de la rue de Châteauguay, s'écoulant vers la rue d'Iberville, par une conduite souterraine d'égout pluvial. Ce fossé traversait la propriété de Monsieur André Dupuis et Madame Anna Saravo sans que la Ville de Bromont n'ait de droit sur cette infrastructure. Une convention devant suivre pour encadrer les travaux à réaliser ;

ATTENDU QUE le conseil, via sa résolution portant le numéro 2005-05-197, a accepté les termes d'une convention intervenue entre la Ville de Bromont et Monsieur André Dupuis et Madame Anna Saravo pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QU'à la fin mai 2005, les travaux d'installation de la conduite souterraine d'égout pluvial sont terminés en remplacement du fossé initial ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

24 AVRIL 2006

QUE la Ville de Bromont acquière de Monsieur André Dupuis et Madame Anna Saravo une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial, touchant une partie du lot 2 930 555, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent six mètres carrés et sept dixièmes (106,7 m ca.), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1348, dossier F646.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M^e Christiane Dussault, notaire.

QUE la transaction est consentie en considération des services apportés à l'immeuble affecté.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2006-04-213

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU
PLAN D'INTERVENTION POUR AQUEDUC ET ÉGOUTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention «Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » ;

ATTENDU QUE dans les modalités de présentation des demandes de subvention, ces dernières doivent obligatoirement être accompagnées d'un plan d'intervention concernant l'aqueduc et l'égout ;

ATTENDU QUE ledit plan d'intervention exigé, diffère de par son contenu et ses objectifs aux plans directeurs de développement des réseaux d'égout et d'aqueduc de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Les Consultants SM à procéder à la réalisation du Plan d'intervention pour l'aqueduc et d'égout et ce selon leur offre de service datée du 3 mars 2006.

DE financer cette dépense à même une appropriation au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ

24 AVRIL 2006

2006-04-214

**ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « INFRASTRUCTURE-QUÉBEC » POUR LE
PROJET IQ-301144 – RÉFECTION DES RUES DE ROUVILLE ET
DE BELLECHASSE**

ATTENDU QUE par sa résolution du 23 janvier 2006, la Ville de Bromont autorisait Monsieur Nicolas Rousseau ingénieur, directeur de la gestion et du développement du territoire, à présenter pour et au nom de la Ville de Bromont une demande de subvention (suite à la lettre du 5 décembre 2005) dans le cadre du volet 2 du programme d'Infrastructures-Québec ;

ATTENDU QUE ladite demande de subvention visait à obtenir une aide financière pour le projet « Rouville/Bellechasse » ;

ATTENDU QUE suite au dépôt de la dite demande de subvention le Conseil d'administration d'Infrastructures-Québec a sélectionné le projet déposé par la Ville de Bromont en vue d'une aide financière de 355 399 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit aviser Infrastructures-Québec avant le 5 mai 2006 de son intention en regard à cette proposition d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser Infrastructures-Québec que la Ville de Bromont accepte cette proposition d'aide financière.

ADOPTÉ

2006-04-215

**ACTE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR PASCAL BERNARD ET MADAME SARA MÉNARD
RELATIVEMENT AUX RACCORDEMENTS AUX SERVICES
D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC, RUE DE CHARLEVOIX**

ATTENDU la résolution numéro 2006-04-177 approuvant l'entente entre la Ville de Bromont et Monsieur Pascal Bernard afin que ce dernier se raccorde aux services d'aqueduc et d'égouts ;

24 AVRIL 2006

ATTENDU QUE LES MEMBRES DU Conseil ont pris connaissance de l'acte de servitude entre la Ville de Bromont et Madame Sara Ménard et Monsieur Pascal Bernard relatif auxdits services municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte.

ADOPTÉ

2006-04-216

AVIS DE CHANGEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT – AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le Ministère des Transports ont conclu une entente concernant le réaménagement du boulevard de Bromont et que la majorité des travaux ont été réalisés en 2005 ;

ATTENDU QUE lors de la réalisation du chantier que certains avis de changement ont été requis afin de mener à terme ledit chantier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement d'un montant de **VINGT-DEUX MILLE DOLLARS (22 000 \$)**, taxes applicables en sus, à l'entrepreneur ayant réalisé les travaux (Entreprises Bourget) et ce, en conformité avec les ententes prises avec le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

2006-04-217

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE REMISE À L'INTÉRIEUR DE LA COUR LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE, À UNE DISTANCE DE 4 MÈTRES DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN, AU LIEU DES

24 AVRIL 2006

**7,6 MÈTRES REQUIS (INTERSECTION DES RUES CHAMPLAIN
ET DE CHÂTEAUGUAY)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise à l'intérieur de la cour latérale adjacente à une rue, à une distance de 4 mètres de la ligne latérale de terrain, au lieu des 7,6 mètres requis (intersection des rues Champlain et de Châteauguay).

ADOPTÉ

2006-04-218

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
SUBDIVISION DES LOTS 2 929 349, 2 929 355, 2 929 359, 2 929 839 ET
2 929 853 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LOTS DONT CERTAINS
AURONT UN FRONTAGE INFÉRIEUR AUX 50 MÈTRES REQUIS
(SECTEUR DE LA RUE DES MÉLÈZES AU MONT GALE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision des lots 2 929 349, 2 929 355, 2 929 359, 2 929 839 et 2 929 853 du cadastre du Québec, en lots dont certains auront un frontage inférieur aux 50 mètres requis (secteur de la rue des Mélèzes au Mont Gale).

ADOPTÉ

2006-04-219

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
SUBDIVISION DU LOT 2 929 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN
LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEUR AUX 60 MÈTRES
REQUIS (RUE DES ÉRABLES)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

24 AVRIL 2006

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision la subdivision du lot 2929 431 du cadastre du Québec, en lots dont la profondeur est inférieur aux 60 mètres requis (rue des Érables).

ADOPTÉ

2006-04-220

**MODIFICATION DES ENTENTES EN VIGUEUR CONCERNANT
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT « CERCLE DES CANTONS »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le CERCLE DES CANTONS S.E.C., ont conclu une ENTENTE-CADRE le 2 juin 2004, laquelle fût autorisée par la résolution municipale 2004-04-184 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le CERCLE DES CANTONS S.E.C., ont conclu un PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX le 2 juin 2004, lequel fût autorisé par la résolution municipale 2004-04-185 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le CERCLE DES CANTONS S.E.C., ont conclu une CESSION DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE le 6 mai 2004, laquelle fût autorisée par la résolution municipale 2004-02-096 ;

ATTENDU QUE la présente entente vise à ajuster certains éléments des trois ententes précitées afin de refléter ce qui fût convenue par le *COMITÉ CONSULTATIF CONJOINT* de gestion de ces ententes ;

ATTENDU QU'une entente conditionnelle à l'approbation du Conseil municipal a été convenue entre le directeur du service de la gestion et du développement du territoire et le CERCLE DES CANTONS S.E.C., et qu'il y a lieu que le Conseil municipal entérine ladite entente afin de la rendre effective ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'entente conditionnelle signée entre CERCLE DES CANTONS S.E.C., et le directeur de la gestion et du développement du territoire, Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur et ce, afin d'apporter les modifications qui y sont citées aux différents contrats liant la Ville de Bromont au CERCLE DES CANTONS S.E.C.

ADOPTÉ

24 AVRIL 2006

2006-04-221

**CHALET DU DOMAINE NATUREL DU LAC-GALE RÉALISATION
DES AMÉNAGEMENTS DE L'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procédera prochainement à la construction d'un chalet sur le Domaine Naturel du Lac Gale principalement pour la tenue des camps de jours ;

ATTENDU QU'il y a lieu de financer la construction de l'accès routier à la dite base de plein air municipale ainsi que l'aménagement d'un stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de financer ce projet a même le fonds de parcs puisqu'il s'agit maintenant d'un parc municipal de conservation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service de la gestion et du développement du territoire à utiliser un montant de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$)** du surplus accumulé pour la réalisation des aménagements requis pour l'accès et le stationnement au chalet du Domaine Naturel du Lac Gale ;

D'autoriser le service de la gestion et du développement du territoire à utiliser également ce même montant de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$)** pour amener l'alimentation en électricité et le téléphone jusqu'à ce chalet.

ADOPTÉ

2006-04-222

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IMMOBILIER SKI BROMONT – LES VERSANTS BOISÉS**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire des nouvelles rues dans le secteur localisé à l'est de la Papineau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction des rues spécifiées au dossier ISBS-013 préparée par Teknika Inc.

24 AVRIL 2006

QUE la durée de cette entente de développement soit de 3 ans.

ADOPTÉ

2006-04-223

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
PROGAB INC – LES BOISÉS DU GOLF DES LACS**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Progab Inc. de construire des nouvelles rues dans le secteur localisé à l'est de du boulevard Pierre Laporte entre la rivière Yamaska et le Golf des Lacs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction des rues spécifiées au dossier L103941 préparée par Genivar Inc.

QUE la durée de cette entente de développement soit de 5 ans.

ADOPTÉ

2006-04-224

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR RICHARD ÉMOND**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Richard Émond de construire une nouvelle rue au sud de la rue Lapointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

24 AVRIL 2006

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction des rues spécifiées au dossier EMOE-001 préparée par Teknika Inc.

QUE la durée de cette entente de développement soit de 3 ans.

ADOPTÉ

2006-04-225

**MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE
DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'article 3 Le mandat du Protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la Société de développement économique de Bromont en ajoutant le texte suivant :

Faire la gestion complète des terrains de la Ville de Bromont dans ses deux parcs industriels en permettant à la SODEB de négocier les prix de vente et autres arrangements basés sur un minimum de 0,10 \$ le p. c. Il est évident que toutes les ventes de terrains seront conditionnelles à leur acceptation par le Conseil municipal et ce, par résolution. D'autoriser la présidente et son directeur général de la SODEB à signer tous documents nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ

2006-04-226

INSCRIPTION AU LABEL VILLE INTERNET 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault à payer la somme de **150 euros** à la Société générale Neuilly Mairie, somme représentant l'inscription de la Ville de Bromont au Label Ville internet 2006.

24 AVRIL 2006

ADOPTÉ

2006-04-227

**MERCURIADES : FÉLICITATIONS ADRESSÉES À SKI
BROMONT.COM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter toute l'équipe de Ski Bromont.com qui, lors de la soirée des Mercuriades, tenue le 19 avril dernier, a non seulement remporté un prix dans sa catégorie, mais a aussi été nommé l'entreprise de l'année dans la catégorie PME.

ADOPTÉ

N.M.

**MARCHETHON ORGANISÉ POUR LES EMPLOYÉS ET LES
FAMILLES DES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des documents concernant le marchethon organisé pour les employés et les familles des entreprises du parc industriel.

N.M.

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR LA MUNICIPALITÉ DU
VILLAGE DE ROXTON FALLS RELATIVEMENT À UNE AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX POUR LES SERVICES PRÉ HOSPITALIERS
D'URGENCE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'appui faite par la municipalité du village de Roxton Falls relativement à une aide

24 AVRIL 2006

financière auprès du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour les services pré-hospitaliers d'urgence.

2006-04-228

**AUTORISATION DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR DE LA
GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le directeur de la gestion et du développement du territoire doit demeurer à l'affût des différents processus de planification de développement du territoire et principalement des principes de développement durable ;

ATTENDU QUE la « politique et conditions de travail des employés cadres de la ville de Bromont » précise que les formations hors Québec doivent être approuvées au préalable par le conseil municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à assister à la formation « Notre avenir : Des Villes durables : passer des idées à l'action – ONU-Habitat » à Vancouver en juin 2006.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à assister à la formation « Notre avenir : Des Villes durables : passer des idées à l'action – ONU-Habitat » à Vancouver en juin 2006 et à rencontrer les gens responsables de réalisation de l'exercice de planification Whistler 2020 à Whistler, en Colombie-Britannique.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA DEMANDE RELATIVE À UN CHANGEMENT
D'ENDROIT D'EXPLOITATION DU PERMIS DE BRASSEUR
FAITE PAR LA COMPAGNIE 6102069 CANADA LTÉE (92,
BOULEVARD DE BROMONT)**

24 AVRIL 2006

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande relative à un changement d'endroit d'exploitation du permis de brasseur faite par la compagnie 6102069 canada Ltée (92, boulevard de Bromont).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Josée Tourigny s'informe sur les protocoles d'entente adoptés par le Conseil (sujets numéros 7.3.7 à 7.3.9 de l'ordre du jour). Elle s'informe aussi du chalet de ski qui sera construit, éventuellement, pour remplacer les roulettes

2006-04-229

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER